

COVID-19 : Guide communautaire pour les Premières Nations sur l'accès à du soutien supplémentaire

1. RÔLE DE SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

Services aux Autochtones Canada (SAC) travaille en étroite collaboration avec des partenaires des Premières Nations, l'Agence de la santé publique du Canada, d'autres ministères comme Santé Canada, Sécurité publique ainsi que ses homologues provinciaux et territoriaux, pour protéger la santé et la sécurité des Premières Nations et aider les communautés des Premières Nations à répondre à la crise de santé publique en lien avec la COVID-19.

Les coordonnateurs régionaux de la gestion des urgences sanitaires, les coordonnateurs affectés aux maladies transmissibles, les médecins hygiénistes régionaux et les responsables régionaux de la gestion des urgences de SAC travaillent avec les communautés des Premières Nations pour appuyer les mesures et interventions d'urgence en matière de santé publique.

Si vous voulez en savoir plus sur ce que fait SAC dans le cadre de la planification, la préparation et l'intervention contre la COVID-19, vous pouvez regarder la vidéo suivante ou consulter le site Web aux liens suivants :

Site Web

Anglais : <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1581964230816/1581964277298>

Français : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1581964230816/1581964277298>

Vidéo

Anglais : <https://www.youtube.com/watch?v=71fFRFQn2VA&feature=youtu.be>

Français : <https://www.youtube.com/watch?v=CokQeYaUWH8&feature=youtu.be>



2. UN FINANCEMENT SPÉCIFIQUE À COVID-19 ANNONCÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA POUR SOUTENIR LA RÉPONSE EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE DES PREMIÈRES NATIONS

La réponse du gouvernement du Canada face à la COVID-19 s'intègre et complète les mesures plus larges des provinces et des territoires en matière de santé publique et de sécurité liées à la pandémie.

Pour supporter les Premières Nations à se préparer et à réagir à la COVID-19, qui a été déclarée une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé, le gouvernement a récemment annoncé deux avenues de financement permettant aux communautés des Premières Nations d'accéder aux ressources:

1. \$100 millions de dollars pour les domaines de responsabilité fédérale, y compris pour les besoins des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière de santé publique. Ces fonds permettront de:
 - Répondre aux besoins identifiés pour mettre à jour et / ou activer les plans de pandémie;
 - Soutenir une allocation efficace des capacités limitées de santé publique et de soins de santé primaires pour répondre à l'épidémie de COVID-19;
 - Aligner les efforts d'intervention avec les preuves scientifiques déterminées par un médecin-hygiéniste; et,
 - Répondre aux besoins immédiats à court terme.

2. \$305 millions de dollars pour un nouveau Fonds de soutien aux communautés autochtones
 - Ce fonds sera alloué sur une base de distinctions et donnera aux dirigeants la capacité de faire des choix qui fonctionnent pour leurs communautés.
 - On prévoit que le financement servira de façon proactive à répondre aux besoins immédiats des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les communautés seront en mesure de répondre de manière proactive aux besoins émergents au fur et à mesure qu'ils se présenteront.
 - Le financement commencera à circuler rapidement par le biais des mécanismes existants.
 - Plus d'informations seront bientôt disponibles.

Veillez noter que les informations décrites ci-dessous concernent l'accès au soutien via les 100 millions de dollars annoncés la semaine dernière ou via d'autres programmes existants pour lesquels les dépenses liées à COVID-19 peuvent être admissibles. Des informations supplémentaires sur le Fonds de soutien aux communautés autochtones de 305 millions de dollars seront bientôt disponibles. Le montant va au-delà de ce qui est discuté ci-dessous.

3. MESURES DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES POUR LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Bien qu'il soit difficile de savoir exactement comment, quand et où la COVID-19 pourrait affecter les communautés, il est important que toutes les communautés des Premières Nations soient préparées et mettent à jour et testent leurs plans de lutte contre tous les dangers et les pandémies.

A. Soutiens disponibles par le biais de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits

La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) fournit du financement et de l'expertise aux collectivités des Premières Nations pour l'élaboration et le maintien de leurs plans tous-risques ou de pandémie dans toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique (C.-B.).

En Colombie-Britannique, la DGSPNI appuiera la Régie de la santé des Premières Nations (FNHA) qui coordonne les demandes des collectivités puisque celles-ci sont transférées sous leur autorité de la santé au sein de cette province.

De plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, la DGSPNI collaborera avec les Premières Nations et les gouvernements territoriaux pour déterminer le besoin de soutiens supplémentaires.

Les communautés qui ont besoin d'aide pour mettre à jour leurs plans doivent contacter leur bureau régional de SAC (voir l'annexe B).

Voici quelques exemples de dépenses éligibles qui peuvent être soumises. Compte tenu de l'augmentation de la demande au pays et dans le monde pour obtenir des ressources en santé supplémentaires et des fournitures d'urgence, nous recommandons aux communautés d'envisager adopter, autant que possible, une **approche collaborative et coordonnée** pour l'obtention des ressources supplémentaires et l'approvisionnement des fournitures entre les communautés voisines, les conseils tribaux, les autorités de santé publique locales ou les autorités sanitaires régionales des Premières Nations.

Exemples de dépenses admissibles liées à la COVID
<ul style="list-style-type: none">• Fournitures de prévention et contrôle des infections au niveau de la collectivité ou des fournisseurs de services (savon, assainisseurs, désinfectants, fournitures cliniques personnelles, formation communautaire, etc.);• Transport médical dans le cadre du programme des services de santé non assurés: voyages (aériens, terrestres et maritimes) / repas et hébergement (les personnes présentant un risque élevé sont admissibles au transport terrestre privé, comme un taxi, et à un hébergement privé, comme un hôtel);• Transport d'urgence et accompagnateurs supplémentaires dans le cadre du programme des services de santé non assurés: voyages (aériens, terrestres et maritimes), repas et hébergement (les personnes présentant un risque

élevé sont admissibles au transport terrestre privé, comme un taxi, et à un hébergement privé, comme un hôtel);

- Capacité de pointe des ressources humaines dans le secteur de la santé : infirmières de soins primaires et de santé publique, ou autres fournisseurs de soins de santé comme les ambulanciers et les travailleurs communautaires;
- Services de santé mentale destinés à soutenir les communautés, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des personnes touchées par la maladie;
- Adaptation de l'espace communautaire pour l'accès à une capacité de pointe en matière de soins médicaux ou pour l'auto-isolement ou d'autres fins connexes et coûts de fonctionnement et d'entretien additionnels engendrés par les besoins en matière de capacité de pointe;
- Coûts d'entreposage des fournitures;
- Initiatives sur le territoire pour soutenir l'isolement social ou la sécurité alimentaire;
- Autres types de dépenses examinées au cas par cas.

Pour accéder aux Équipement de Protection Individuelle (ÉPI), veuillez consulter la section 5

B. Soutiens disponibles par le biais du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU)

En plus des soutiens d'urgence liés à la santé publique, les communautés des Premières Nations dans les réserves peuvent avoir besoin de services d'aide d'urgence qui peuvent être fournis programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU). Voici les types de dépenses couvertes par le PAGU en cas de menace imminente pesant sur les communautés:

- coûts salariaux différentiels, notamment les embauches temporaires et le temps supplémentaire;
- location d'équipement spécial
- coûts de mise en place de mesures préventives ponctuelles;
- coûts d'assurance et de carburant des véhicules d'intervention;
- soins, alimentation et hébergement des ressources humaines autres que les professionnels de la santé, si nécessaire (entrepreneurs et embauches temporaires);
- communications (téléphones satellites, utilisation de cellulaires dépassant la normale);
- eau et fournitures ménagères (c'est-à-dire fournir de la nourriture et de l'eau s'il y a lieu de craindre une pénurie).

À l'heure actuelle, l'équipe du Programme d'aide à la gestion des urgences concentre ses efforts sur l'intervention immédiate en matière de santé et de sécurité des Premières Nations dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Les fonds ne seront

pas utilisés pour appuyer les activités de renforcement des capacités ou les autres programmes, comme le financement du soutien des bandes. Les dépenses admissibles continueront d'être financées en cas d'incendie, d'inondation ou d'autres catastrophes naturelles qui représentent une menace imminente pour les collectivités et qui seraient généralement appuyées par le Programme d'aide à la gestion des urgences.

C. Soutiens disponibles par le biais des Services à l'enfance et à la famille et par le principe de Jordan

Les processus existants sont encore en place pour appuyer les services à l'enfance et à la famille et ceux relatifs au principe de Jordan. Il est encore possible de soumettre les dépenses par l'entremise des processus existants, même si elles sont liées à certains services de soutien utilisés dans le cadre des efforts pour lutter contre la COVID-19 qui sont déployés par les organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ou par les fournisseurs de services ou les familles pour répondre aux besoins de certains enfants.

4. COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE

Veillez consulter votre bureau régional de SAC (annexe B) au moment de soumettre une demande.

Voir l'annexe A pour le gabarit créé pour présenter des demandes de financement pour les coûts prévus ou engagés par votre communauté en raison de la COVID-19.

Pour soumettre une demande de financement ou de remboursement des frais engagés pour mettre à jour ou activer votre plan « tous risques » ou en cas de pandémie, veuillez soumettre une liste des dépenses prévues ou conserver une liste des dépenses engagées contenant les renseignements suivants :

- frais (en cas de remboursement, avec reçu ou facture);
- articles demandés ou achetés;
- brève description des articles et de la fonction essentielle qu'ils jouent afin que votre communauté soit en mesure de mettre en œuvre son plan; d'aider la communauté à limiter la propagation de la COVID-19; de gérer les cas dans la communauté.

Voir l'annexe A pour le gabarit créé pour présenter des demandes de financement pour les coûts prévus ou engagés par votre communauté en raison de la COVID-19. Une seule demande est requise pour accéder à l'une des demandes ci-dessus, à l'exception des demandes de l'agence des Services à l'enfance et à la famille ou du principe de Jordan qui devraient continuer à travailler directement avec leurs contacts réguliers (par exemple, le centre d'appel 24/7 du principe de Jordan ou le point focal régional).

5. COMMENT LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS PEUVENT-ELLES ACCÉDER À DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)?

Les communautés qui ne parviennent pas à placer des commandes pour de l'équipement de protection individuelle (EPI) par le biais des canaux d'approvisionnement réguliers, comme les fournisseurs d'EPI ou les stocks provinciaux et territoriaux d'EPI devraient communiquer avec le médecin régional du bureau de SAC de leur région pour lui faire part de la situation (voir la liste à l'annexe B).

Les demandes des communautés offrant des soins de santé primaires essentiels seront évaluées. SAC fournit de l'EPI aux établissements de santé et aux fournisseurs des soins de santé qui fournissent des services de soins de santé primaires essentiels, dans le but de soutenir l'accès continu à ces soins conformément aux directives des ministères provinciaux de la santé publique.

La priorité est accordée aux établissements offrant des soins primaires, qui recevront des quantités d'équipement correspondant à la taille de leur population. Afin de bien gérer les réserves d'EPI de SAC, les établissements et les fournisseurs de soins de santé qui n'offrent pas de services de santé primaires pourraient recevoir des gants et des masques pour leurs activités courantes. Nous continuons de collaborer avec l'Agence de la santé publique du Canada pour coordonner les niveaux d'approvisionnement et ainsi reconstituer les réserves, au besoin.

Une fois que l'EPI a été livré dans la communauté, veuillez envoyer un courriel à sac.perequests-demandesdeepi.isc@canada.ca (en envoyant une copie conforme au bureau régional) pour confirmer la réception de l'envoi.

Nous contribuons également à la diffusion de l'information sur l'utilisation appropriée et basée sur les données probantes de l'EPI afin que les fournisseurs de soins de santé sachent quoi utiliser et dans quelles circonstances pour ultimement assurer leur sécurité. La sécurité et la préparation de nos travailleurs de première ligne sont essentielles pour nous assurer d'avoir une réponse forte et coordonnée à la COVID-19. De bonnes directives formulées par l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331215/WHO-2019-nCov-IPCPPE_use-2020.1-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y (en anglais seulement).

ANNEXE A : MODÈLE DE DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA COVID-19

Modèle de demande d'aide financière au titre de la COVID-19

Nom de la communauté : _____

Date de présentation : _____

Estimations/factures/reçus pour les coûts encourus pour les articles ou les services achetés (veuillez consulter la liste ci-dessous et joindre des photocopies des factures avec votre demande de financement) ou présenter un tableau des estimations de financement

- *Facture/reçu 1...*
- *Facture/reçu 2...*
- *Facture/reçu 3...*

Modèle

Article / service acheté	Date de l'achat	Coût d'achat.	Motif de la demande
<i>Literie additionnelle</i>	<i>16 mars 2020</i>	<i>100,00 \$</i>	<i>Literie additionnelle à l'appui des mesures de prévention des infections dans les communautés dans lesquelles l'auto-isolément des membres dans une installation distincte du lieu de résidence</i>
<i>Savon – nettoyage</i>	<i>15 mars 2020</i>	<i>75,00 \$</i>	<i>Savon requis pour rehausser les mesures de prévention et de contrôle des infections dans la communauté</i>

ANNEXE B : SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA – MÉDECIN RÉGIONAL

Médecins régionaux

Colombie britannique

Dr Evan Adams, First Nations Health Authority

Evan.Adams@fnha.ca

604-831-4898

Alberta

Dr Wadieh Yacoub, Services aux Autochtones Canada

sac.cdemergenciesab-urgencesmtab.isc@canada.ca

Saskatchewan

Dr Ibrahim Khan, Services aux Autochtones Canada

Ibrahim.khan@canada.ca

306-564-9175

Northern Inter Tribal Health Authority

Dr Dubuka, Northern Inter Tribal Health Authority

nndubuka@nitha.com

306-953-5021

Manitoba

Dr Michael Routledge, Services aux Autochtones Canada

Michael.routledge@canada.ca

204-984-8924

Ontario

Dr Maurica Maher, Services aux Autochtones Canada

Maurica.maher@canada.ca

1-833-978-2335

Québec

Richard Budgell, Services aux Autochtones Canada

Richard.budgell@canada.ca

514-283-4774

Atlantique

Dr Eilish Cleary, Services aux Autochtones Canada

Eilish.cleary@canada.ca

506-249-5713

Si vous habitez dans les territoires, veuillez communiquer avec les autorités sanitaires régionales du territoire où vous vous trouvez.

ANNEXE C : PROCÉDURE POUR DEMANDER DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Veillez contacter votre contact régional (annexe B) et il vous aidera à obtenir les informations ci-dessous afin que votre demande puisse être soumise au stock national de SAC.

Communauté demandant de l'EPI	<i>Nom</i>	Niveau de services de santé offerts par l'organisme présentant la demande	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soins primaires ○ Santé publique ○ Autre (veuillez préciser)
Population de la communauté	<i>Nombre</i>	Décrire les personnes qui utiliseront l'EPI ainsi que l'EPI qu'ils utiliseront conformément aux directives sur l'utilisation rationnelle de l'EPI (ci-jointes)	
Nom, courriel et numéro de téléphone du demandeur		Nombre d'employés demandant de l'EPI et ayant fait l'objet d'un essai d'ajustement des modèles N95	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1860 ○ 1860S ○ 1870+
Transféré / non-transféré		Le demandeur convient que l'EPI sera entreposé conformément aux directives sur l'entreposage de l'EPI, qui ont été partagées avec toutes les communautés. Cela inclut s'assurer que l'entreposage est contrôlé afin de maintenir l'intégrité du stock national	<p>OUI</p> <p>NON</p>
Capacité d'obtenir de l'EPI	OUI	Motif de la demande	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fournitures expirant bientôt

auprès d'un fournisseur habituel	NON		<ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation de routine ○ Positionnement préalable ○ Réponse à la COVID-19 dans la communauté ou près de celle-ci ○ Autres circonstances (veuillez préciser)
Capacité d'accéder à de l'EPI par l'entremise de la réserve provinciale	OUI NON	Adresse de livraison	
Article	Nombre d'unités ou de paires demandées	Article	Nombre d'unités ou de paires demandées
Blouses – Petit / médium		Masque avec visière	
Blouses – Large (taille universelle)		Masques opératoires	
Blouses – X-Large		Respirateur N95 Modèle 1860	
Blouses – XX-Large		Respirateur N95 Modèle 1860S	
Paires de gants – Petit		Respirateur N95 Modèle 1870+ Aura	
Paires de gants – Médium		Désinfectant pour les mains à base d'alcool	
Paires de gants – Large			
Paires de gants – X-Large			